

## CONVENTION DE PARTENARIAT (projet)

ENTRE **ALBRET COMMUNAUTE**  
Représenté par Monsieur Alain LORENZELLI, Président

Adresse : Centre Haussmann, 10 Place Aristide Briand – 47600 NERAC

d'une part

ET **PRESENCE VERTE GUIENNE : la Téléassistance**  
Représenté par Monsieur Jean Jacques MAGNE, Président

Adresse : 1 rue Tapie CS 70039 - 47004 AGEN Cedex

d'autre part

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

### PREAMBULE

La mise en place d'un service de Téléassistance des personnes, permettant d'apporter une amélioration des conditions de vie et de favoriser le maintien à domicile de toute personne isolée ou en perte d'autonomie, constitue une préoccupation commune aux parties signataires.

#### • **Article 1 – Définition de la téléassistance Présence Verte**

La Téléassistance **PRESENCE VERTE** consiste à équiper une personne à son domicile d'un déclencheur et d'un transmetteur lui permettant d'alerter immédiatement une centrale d'écoute au moyen d'une simple pression exercée sur un bouton. La Centrale assure une écoute permanente des appels reçus, dialogue avec les personnes et si nécessaire, lance une intervention auprès du réseau de solidarité, des services de santé et d'urgence.

- **Article 2 – Les engagements d'Albret Communauté**

**Albret Communauté** s'engage à promouvoir pour ses **administrés** qui souhaiteraient en bénéficier, l'installation de la prestation de **Téléassistance Présence Verte Guïenne**.

- **Article 3 – Les engagements Présence Verte Guïenne**

**Présence Verte Guïenne** s'engage à installer les équipements et assurer le service correspondant à la fourniture de la téléassistance aux **administrés d'Albret Communauté** sous réserve du respect des obligations du bénéficiaire prévues dans le contrat de téléassistance des personnes **Présence Verte**.

L'association **Présence Verte Guïenne** s'engage ainsi :

3-A) à mettre à leur disposition et à installer à leur domicile un matériel de dernière génération, doté des dernières évolutions techniques, comportant un transmetteur et un déclencheur.

3-B) à proposer les services suivants :

- Rattachement à la Centrale d'Ecoute **Présence Verte 24H/24, 7J/ 7**.
- En cas dysfonctionnement, dépannage ou remplacement gratuit du matériel par un conseiller **Présence Verte Guïenne**.
- Remplacement gratuit du matériel en cas d'évolution réglementaire ou de renouvellement de parc assuré par **Présence Verte Guïenne**.
- Vérification par des tests hebdomadaires du bon fonctionnement et de la liaison du transmetteur vers notre Centrale d'Ecoute.
- Réalisation d'appels de convivialité.

- **Article 4 – La procédure d'adhésion à la téléassistance**

**Albret Communauté** fournira à ses **administrés** la « fiche de contact », présentée en annexe 1, nécessaire à l'élaboration du contrat et à la mise en place du service de téléassistance par **Présence Verte Guïenne**.

La procédure d'adhésion individuelle des futurs abonnés au service est la suivante :

A) Pour chaque futur abonné : le futur abonné ou **Albret Communauté** complète la fiche de contact et la transmet directement à **Présence Verte Guïenne**. Cette demande n'engage pas le futur abonné quant à la souscription du service.

B) A réception de la fiche contact, **Présence Verte Guïenne** :

- Contacte le futur abonné ou son aidant afin de lui proposer un rendez-vous avec le conseiller du secteur.
- Enregistre les données nécessaires à la préparation de la mise en service et à la bonne pratique du rendez-vous.
- Planifie l'intervention auprès du conseiller en adéquation avec les conditions d'engagements liées à la convention.

- **Article 5 – L’installation du matériel**

Les Conseillers Présence Verte Guïenne assurent l’installation du matériel et effectuent la démonstration de son fonctionnement, auprès des demandeurs du service de téléassistance et les techniciens assurent toute intervention technique ou de dépannage auprès des abonnés.

- **Article 6 – Les conditions tarifaires**

**Présence Verte Guïenne** offrira à l’abonné, pour tous les dossiers dont l’origine est **Albret Communauté**, les frais d’installation.

Le droit de raccordement à la Centrale d’Ecoute sera l’abonnement en vigueur défini en annexe 2.

Les conditions et le montant de la participation financière d’**Albret Communauté** sont définis à l’annexe 2, réévaluée chaque année.

**Albret Communauté** règlera le montant des participations financières aux abonnés et **Présence Verte Guïenne** facturera et prélèvera directement à ces mêmes abonnés la totalité de la cotisation due.

- **Article 7 – Communication et Outils d’aide**

**Présence Verte Guïenne** peut fournir à **Albret Communauté** tous les supports de communication nécessaires à la prescription de la prestation de la téléassistance **PRESENCE VERTE**.

**Albret Communauté** assure la promotion du service de téléassistance **PRESENCE VERTE**, par tous moyens de communication à sa disposition (supports papier, supports Internet, agences locales ...).

Les documents et les moyens de communication sont établis et conçus en accord entre les deux parties concernées dans le cadre de la présente convention de partenariat.

- **Article 8 – Désignation et coordonnées de correspondants**

**Albret Communauté** désigne comme correspondant **Mme Désirée TAZE de France Services**, qui sera l’interlocuteur privilégié des collaborateurs de **Présence Verte Guïenne**.

**Présence Verte Guïenne** désigne comme correspondant **Mme Delphine PREVOST**, responsable de l’animation du réseau partenaires, qui sera l’interlocuteur privilégié des collaborateurs d’**Albret Communauté**.

- **Article 9 – Les annexes**

Les documents descriptifs du service et ceux nécessaires à l'exécution de la présente convention (demande de téléassistance, bulletin de liaison, condition et montant de la participation financière) sont annexés à celle-ci pour en faire partie intégrante.

- **Article 10 – Durée et dénonciation de la Convention**

La présente convention est conclue **pour une durée d'1 an renouvelable tacitement dans la limite de 4 ans maximum** à compter de la date de signature de l'ensemble des parties.

La dénonciation ne pourra intervenir que par lettre recommandée avec accusé de réception et en respectant un préavis de trois mois.

**Fait en deux exemplaires**

Agen, le \_\_\_\_\_

Nérac, le 29 AVR. 2021

Pour **Présence Verte Guïenne**

Pour **Albret Communauté**

Le Président  
**Monsieur MAGNE Jean Jacques**

Le Président  
**Monsieur LORENZELLI Alain**





Ligne réservée à Présence Verte

Date du rendez-vous d'installation : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ Fiche reçue le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_  par courrier  par mail  par téléphone**Identification du futur abonné(e)** (\*champ obligatoire) Madame  Monsieur

Nom\* : ..... Prénom\* : ..... Date de naissance\* : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Téléphone fixe\* : ..... 2<sup>ème</sup> téléphone : .....

Adresse\* : .....

Etage : ..... Numéro de porte : ..... Interphone :  Oui  Non ..... Code porte : .....

Code postal\* : \_\_\_ - \_\_\_ - \_\_\_ Commune\* : ..... Conditions d'accès : .....

Mail : ..... @ .....

**Situation du futur abonné(e)** (\*champ obligatoire) seul(e)  en couple  vit avec sa famille  autre : .....  
Tutelle\* :  Oui  Non ..... Curatelle\* :  Oui  Non .....**Réseau de solidarité** (\*champ obligatoire)Constitution du réseau de solidarité\* :  2 personnes  3 personnes  4 personnes ou plus  
Le futur abonné doit impérativement disposer d'un réseau de solidarité composé d'au moins 2 personnes pour la conclusion du contrat de téléassistance**Environnement du futur abonné(e)** (\*champ obligatoire)Dispose d'une box internet :  Oui  Non ..... Prise de courant à proximité du téléphone :  Oui  Non  
Type d'habitat  maison / avec jardin :  Oui  Non .....  appartement / avec jardin :  Oui  Non  
Raisons de l'abonnement :  Retour à domicile  Besoin de sécurité, de présence  Chute  Demande de l'entourage

Autre(s) information(s) utile(s) : .....

**Connaissance de Présence Verte** Bouche à oreille  Association d'aide à domicile  Conseil départemental  Résidences pour aînés  Club d'anciens  
 Mairie CCAS  CLIC, coordinations gérontologiques  Caisse de retraite  Professions médicales ou paramédicales  Médias  autres**Identification du demandeur** : (\*champ obligatoire) (si différent du futur abonné)

Nom - Prénom\* : ..... Lien avec le futur abonné\* : .....

Adresse\* : ..... Code Postal - Commune\* : .....

Tel\* : ..... 2<sup>ème</sup> : ..... Mail : .....

Si vous souhaitez que l'on prenne contact avec une autre personne que l'abonné(e) pour fixer le rendez-vous, précisez ci-dessous

Nom : ..... Prénom : ..... Tél : .....

Lien avec l'abonné : .....

Disponibilité (jour / heure) : ..... Mail : .....

 Je souhaite recevoir par courriel les offres et actualités Présence Verte

Fait à : .....

Le : / /

Nom et Signature :



Informations relatives au traitement de données personnelles : Les données recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé sécurisé par Présence Verte, pour les finalités suivantes : prise de contact avec le prospect, préparation du contrat de téléassistance. Votre adresse e-mail est également utilisée par Présence Verte pour vous adresser des offres sur nos produits et des actualités relatives au groupe Présence Verte, avec votre accord. La base légale du traitement est votre consentement et l'intérêt légitime de Présence Verte à faire de la prospection (cf. article 6.1.a et f du RGPD\*). Les données collectées sont utilisées dans la stricte limite des finalités décrites ci-dessus, et dans le respect des réglementations nationales et européennes. Présence Verte ne revend ni ne communique ces informations à des tiers. Ces données peuvent être communiquées aux autres entités du groupe Présence Verte, dans les seules finalités décrites ci-dessus. En application du RGPD\*, vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation. Vous pouvez user de ce droit en contactant le service des données personnelles : Présence Verte, Service des données personnelles, 19 rue de Paris, CS 50070, 93013 Bobigny Cedex. \* Règlement UE n°2016/679 du 25 mai 2018, dit Règlement Général de Protection des Données

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Présence Verte

Mail : guienne@presenceverte.fr

(Tel) 05 53 67 78 00

Adresse : 1 rue Tapie CS 70039 47004 AGEN CEDEX

Annexe 1

## Annexe 2 : Conditions et Modalités de l'Engagement 2021

### A - Engagements de Présence Verte Guienne :

#### ✚ Abonnement mensuel à la téléassistance :

- Téléassistance **ACTIV'ZEN Sécurité et Liberté** : **36€** (soit 18,00€\*) système GPRS 3G.
- Téléassistance **ACTIV'DIALOG Sécurité et Convivialité** : **38€** (soit 19€\*) système GPRS 3G/4G, Bluetooth, wifi + cadre photo numérique (lien social).
- Option Sérénité : déclencheur détecteur de chute 3€ (soit 1,50€\*).
- Option Sécurité : déclencheur détecteur de fumée 5€ (soit 2,50€\*).
- Téléassistance **ACTIV'MOBIL Sécurité et Mobilité** : **25€** (soit 12,50€\*) la téléassistance avec géolocalisation téléphone Smartphone, hors forfait téléphonique.

**Mise à disposition gratuitement d'un coffre à clé sécurisé.**

#### ✚ Frais de Mise en Service 20€ : avantage partenariat 50 % de réduction (soit 10,00€\*) pour toutes les autres demandes à réception de la fiche contact (annexe 1).

#### ✚ Aides financières : Caisses de Retraite, Conseil Départemental (APA), CCAS... Fonds Social Présence Verte 19€ (soit 9.50€\*) - soumis aux conditions de ressources.

*\* Dispositif fiscal applicable en déduction fiscale ou crédit d'impôt de 50%.  
En vigueur à partir de 2020 pour l'offre mobile.*

#### ✚ Actions de Prévention : Gratuité du service Présence Verte.

Dans le cadre de son action sociale :

\* Plan Canicule : mise à disposition, gratuitement, du service de téléassistance, durant 3 mois. Les demandes doivent être effectuées du 1<sup>er</sup> juin au 31 août.

\* Plan Grand Froid : mise à disposition gratuitement, du service de téléassistance, durant 3 mois. Les demandes doivent être effectuées du 1<sup>er</sup> décembre au 28 février.

#### ✚ Accès à la « Conciergerie Solidaire » MSA Services : plateforme d'écoute, d'orientation et de coordination au service des particuliers.

Service gratuit et ouvert à tous / 05 53 67 78 42 / [la-conciergerie-solidaire@msa-services.fr](mailto:la-conciergerie-solidaire@msa-services.fr)

**B - Engagements d'Albret Communauté :**

- ✚ **Albret Communauté** participera au coût mensuel de l'abonnement à hauteur de 40% de la cotisation mensuelle de **Présence Verte Guïenne**.
  
- ✚ **Cette participation aux frais d'abonnement au service de téléassistance Présence Verte Guïenne, sera versée lorsque les abonnés remplissent les conditions suivantes :**
  - Etre administré sur la **Communauté de Communes Albret Communauté** (Andiran, Calignac, Espiens, Fieux, Francescas, Le Fréchou, Le Saumont, Moncaut, Moncrabeau, Montagnac sur Auvignon, Le Nomdieu, St Vincent de Lamontjoie et Lamontjoie),
  - Avoir 60 ans et plus,
  - Justifier d'un revenu fiscal modeste, inférieur ou égal à 110% du montant de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA) en vigueur.
  - Justifier que la totalité des aides (caisses de retraite et participation de la Communauté de Communes) ne dépasse pas le montant de l'abonnement **Présence Verte Guïenne**.

*La demande d'aide financière (annexe 3) sera transmise complète à France Services pour étude du dossier.*



**ANNEXE 3 :  
DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU TITRE DE LA TELEASSISTANCE  
Présence Verte Guienne**

**VOTRE SITUATION FAMILIALE**

vous-même

Nom-prénom .....

Nom de jeune fille .....

Date de naissance .....

Situation de famille: Célibataire:  divorcé:  Séparé:  Veuf(ve): 

Votre Conjoint

Nom-prénom:.....

Date de naissance:.....

Situation professionnelle:.....

**Personnes vivant au foyer***(fils, fille, autre - à préciser)*

<i>lien de parenté</i>	<i>Nom-prénom</i>	<i>Date de naissance</i>	<i>ressources</i>

## AR PREFECTURE

047-200068948-20210429-DEC\_066\_2021-AU  
Regu le 30/04/2021VOS RESSOURCES MENSUELLES

Nature	Organisme payeur	Montants		
		Vous	Conjoint	Autres personnes vivant au foyer
<b>Retraites de base</b>				
Régime Agricole				
Régime général				
Régime non salarié				
<b>Retraites complémentaires</b>				
<b>Autres ressources</b>				
Pensions ou allocations				
Autres revenus:capit mob-fonciers-militaire-viagère				

TOTAL GLOBAL:

PJ : dernier avis de non imposition, justificatifs de ressources + autres capitaux + RIB ou RIP

VOS PRISES EN CHARGE

Nom des services	Organisme payeur ( APA, CRAM, MSA AGRICA, RSI....)	Montants		
		Vous	Conjoint	Autres personnes vivant au foyer

PJ : justificatifs de prise en charge par l'organisme

DECISION d'Albret Communauté

Date:

Accord  à compter du :Refus 

Signature de l'ordonnateur :